

24 avril 2007

07.348

Question Yvan Botteron**Fiscalité et départs du canton**

En date du 30 janvier dernier, nous avons développé une interpellation portant le même titre que la présente question, nous inquiétant de l'évolution des contribuables dans notre canton.

Le Conseil d'Etat a répondu en date du 21 février dernier qu'une étude était en cours; étude menée de concert avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. L'essentiel de la réponse faite à notre autorité nous invitait à attendre les conclusions de l'étude, soit à la fin du premier semestre 2007.

Or, en date du vendredi 13 avril, la presse neuchâteloise, sur la base du rapport du DJSF, faisait état d'une forte augmentation (+77%!!!) des contribuables importants (plus de 100.000 francs dus au canton).

Cette comparaison est néanmoins altérée par l'effet du passage au 130/70 dans la clef de répartition des impôts cantonaux et communaux. En effet, pour un même revenu imposable, la part due au canton a augmenté de 30%. D'autres éléments ont crû de manière plus modérée. Ainsi, les contribuables déclarant plus de 200.100 francs de revenu imposable sont passés de 1129 à 1213, soit une augmentation de 7.44%.

Nous ne mettons pas en cause les chiffres publiés dans le rapport annuel du département, bien au contraire. Nous constatons toutefois que des conclusions hâtives ont été tirées sur la base d'éléments difficilement comparables entre eux (taxation 2004 sur une base 100/100 et taxation 2005 sur une base 130/70).

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à fournir des chiffres pondérés de telle manière qu'une analyse cohérente des contribuables en fonction des montants versés au canton puisse être établie.

Une réponse écrite est souhaitable au vu des éléments demandés.